

Subventions de pays IHP+ – Note d’orientation révisée

Présentation et objet

Le Partenariat International pour la Santé vise à l'amélioration des résultats de santé à travers une mobilisation des pays donateurs, les partenaires de développement et des agences internationales de santé autour d'une seule stratégie nationale de santé. Cette stratégie est guidée par les principes de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité d'Aide et a pour but la réalisation des OMDs en matière de la santé. Lancé en Septembre 2007, le Partenariat cherche en particulier à mieux harmoniser les engagements de financement provenant des bailleurs de fonds et à améliorer la manière dont les agences internationales, pays donateurs et les pays en voie de développement travaillent ensemble pour préparer et exécuter les plans nationaux de la santé.

Pour aider à catalyser le mouvement en faveur de l'efficacité de l'aide, les subventions de pays IHP+ fournissent des fonds souples qui sont versés une seule fois, et qui visent à améliorer la coordination et l'appui à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies nationales. La présente note d'information tient compte des recommandations issues du réexamen des subventions de pays effectué en mai 2009.

Champ d’activité

Les subventions de pays IHP+ peuvent être utilisées pour des activités visant à :

- i) améliorer la coordination entre l'ensemble des partenaires du secteur de la santé, et/ou
- ii) soutenir le processus d'élaboration et de mise en oeuvre de stratégies sanitaires nationales.

Les activités devraient également prendre en considération les recommandations issues du réexamen des subventions de pays effectué en mai 2009.

Fonds disponibles

Seront examinées les demandes de subventions allant de U\$ 50,000 ou 100,000 jusqu'à US \$350 000, d'éventuelles ressources additionnelles pourraient être mises à disposition en fonction des besoins recensés et de l'efficacité des résultats (et de l'utilisation de la subvention).

Préparation des propositions

Les activités prévues au titre de la subvention devront être définies et approuvées par le dispositif de coordination existant au niveau du pays (« équipe de pays » ou équivalent, par exemple).¹ L'OMS et la Banque mondiale se chargent de faciliter la circulation d'informations entre les équipes de pays et l'équipe centrale IHP+.

¹ Les équipes de pays sont composées de multiples partenaires et comprennent généralement des représentants du gouvernement, des partenaires du développement, de la société civile, etc.

Les propositions devront comprendre un bref résumé (2 pages par exemple) des éléments principaux suivants :

1. Informations de base – description succincte de la composition de l'équipe de pays, des processus de coordination et de planification, des mécanismes de coordination, etc.
2. Objectifs de la proposition – déclarations énonçant les buts fixés par l'équipe de pays
3. Grands axes d'activités proposées pour atteindre les objectifs – brève description du lien entre les activités et les objectifs de la proposition
4. Budget – tableau énonçant les besoins financiers par rapport aux axes d'activités et en fonction d'un calendrier approximatif
5. Suivi de la mise en oeuvre – brève description de la façon dont les activités seront suivies.

Soumission, gestion et compte rendu

Le processus de gestion de la subvention est souple et léger. Les principaux éléments en sont les suivants :

- L'équipe de pays /le mécanisme de coordination des partenaires équivalent soumet la proposition en anglais ou en français à l'équipe centrale IHP+ (coordonnées ci-après).
- L'équipe centrale IHP+ passe en revue les propositions et communique sa décision (ou demande de légères modifications/une clarification) dans les cinq jours ouvrables.
- L'équipe centrale IHP+ effectue le versement d'une première tranche au bureau de pays de l'OMS, qui détient les fonds au nom de l'équipe de pays.
- Les versements ultérieurs sont effectués lorsqu'une demande, assortie d'un bref compte rendu de l'utilisation du premier versement, est présentée par l'équipe de pays et adressée à l'équipe centrale IHP+
- L'équipe centrale IHP+ contactera les pays pour leur demander de brefs rapports de situation tous les six mois si elle n'a reçu aucune mise à jour, et rédigera un court rapport de synthèse sur l'ensemble des subventions (techniques et financières) à la fin de chaque année.

Pour soumettre une proposition ou pour toute demande de clarification, veuillez contacter l'équipe centrale IHP+ :

Phyllida Travis
travisp@who.int
Organisation mondiale de la Santé
Avenue Appia 20
1211 Genève 27
Suisse

Nicole Klingen
nklingen@worldbank.org
Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington, DC 20433
États-Unis d'Amérique